

CONSEIL DE L'EUROPE CONVENTION EUROPÉENNE DU PAYSAGE

DIX-SEPTIEME REUNION DU CONSEIL DE L'EUROPE DES ATELIERS POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION EUROPÉENNE DU PAYSAGE

Forum des sélections nationales du Prix du paysage du Conseil de l'Europe 4^e Session 2014-2015

**Budapest, Hongrie
9-10 juin 2016**

<http://www.coe.int/fr/web/landscape/17th>

CONCLUSIONS GENERALES

Mme Maria José FESTAS, Présidente du Jury de la 4^e Session du Prix du paysage du Conseil de l'Europe et Présidente honoraire de la Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage

Le 8 juin, soit la veille de l'ouverture officielle des 17^e Ateliers du Conseil de l'Europe pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, nous avons eu le plaisir de visiter la Microrégion de Hetés, située à la frontière de la Slovénie et de la Hongrie. Cette journée organisée par notre hôte, le ministère hongrois de l'Agriculture, a bénéficié de la coopération des pouvoirs locaux des communes et associations engagées dans les projets présentés par la Hongrie à la 4^e Session du Prix du paysage du Conseil de l'Europe. Cette visite d'étude de part et d'autre de la frontière entre la Hongrie et la Slovénie nous a permis de comprendre la réalité et l'importance de la participation et de l'implication des pouvoirs locaux et des communes locales dans ce projet de coopération transfrontalier.

Cette 17^e Réunion des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, tout à la fois Forum des sélections nationales du Prix du paysage du Conseil de l'Europe, a été marquée par la présentation officielle, par leurs responsables respectifs, de tous les candidats au Prix du paysage de la 4^e Session du Conseil de l'Europe, dont les 12 projets avaient été sélectionnés au niveau national¹.

Le processus national de sélection a également été expliqué par le délégué national respectif auprès de la Convention européenne du paysage, montrant la diversité des procédures qui, tout en respectant les règles et critères du Prix du paysage du Conseil de l'Europe, permet à chaque Etat de définir ses propres procédures. Cela confirme une fois de plus le respect de la subsidiarité que la flexibilité de la Convention européenne du paysage permet, ce qui est une des raisons de son succès.

A l'issue de la première journée de la Réunion, une Cérémonie spéciale du Prix du Paysage de la Convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe s'est tenue, à l'occasion de laquelle tous les projets ont été félicités².

Conformément à la décision du Comité des Ministres, du 14 octobre 2015, en accord avec la Résolution du CM/Rés(2008)3 sur le règlement relatif au Prix du paysage du Conseil de l'Europe, et selon les recommandations du jury et du Comité d'experts responsable du suivi de la mise en œuvre de la Convention:

– le Prix du paysage du Conseil de l'Europe de la Convention européenne du paysage pour la 4^e session du Prix 2014-2015, a été attribué à *La coopération transfrontalière des collectivités locales au profit du patrimoine paysager de la 'fabuleuse' Hetés*, villages de Bödeháza, Gáborjánháza, Szijártóháza, Zalaszombatfa (Hongrie), villages de Genterovci, Kamovci, Radmožanci, Žitkovci, Mostje, Banuta (Slovénie), Association sur la méthodologie des voies vertes et Association de la Route du rideau de fer, Projet présenté par la Hongrie ;

– des mentions spéciales identiques du Prix du paysage pour la 4^e session du Prix du paysage du Conseil de l'Europe 2014-2015 de la Convention européenne du paysage ont été décernées aux réalisations suivantes :

- *Le sorbier domestique, l'arbre de la région de Slovácko*, Commune de Tvarožná Lhota et ONG Echanges internationaux (INEX) – Service volontaire des Carpates blanches, présenté par la République tchèque ;

- *Liptovská Teplička : la protection de types de paysages historiques exceptionnels*, village de Liptovská Teplička, présenté par la République slovaque ;

- *Le paysage d'oliviers millénaires du territoire de Sénia*, Communauté de communes de la Taula del Sénia, présenté par l'Espagne.

Revenant à la Réunion des Ateliers, ces conclusions ne s'attachent pas aux projets présentés, pour la simple raison qu'ils ont tous fait l'objet d'une présentation et d'une discussion, comme je l'ai expliqué et ainsi que les éléments plus précis se trouvent sur le site de la Convention européenne du paysage. Au lieu de cela, elle propose une brève analyse globale de cette 4^e Session du Prix du paysage³.

Dans leur majorité, les projets sont consacrés à ce qui pourrait relever de la protection ou de la revalorisation du paysage, principalement rural ; certains concernent ce que l'on pourrait appeler des paysages périurbains et un projet est clairement urbain, puisque centré sur l'espace public.

Il est intéressant de constater que tous les projets impliquent fortement les communautés locales, et résultent, pour la plupart, d'initiatives locales. Ils ont également en commun une volonté de rendre les

¹ Voir liste en annexe.

² Voir programme de la Cérémonie sur le site de la Convention européenne du paysage
<https://rm.coe.int/CoERMPublicCommonSearchServices/DisplayDCTMContent?documentId=09000016806555f4>

³ <http://www.coe.int/fr/web/landscape/17th>

infrastructures existantes ou potentielles (qu'elles soient naturelles, culturelles, sociales ou économiques) et les paysages plus durables à l'avenir, y compris d'un point de vue économique.

Parallèlement toutefois, il est apparu que le paysage en tant que tel n'était ni le point de départ ni le but de la plupart des projets, mais une « réflexion après coup », ou une valeur ajoutée découverte une fois le projet lancé. Au bout du compte cependant, tous les projets s'efforcent néanmoins de sensibiliser les populations concernées, ou de les sensibiliser davantage encore, aux valeurs du paysage ; ce faisant, ils apportent une contribution importante à la gestion future du paysage dans ces régions.

Ce constat doit toutefois nous inviter à prendre garde que la Convention ne devienne une convention pour la « protection » des paysages au lieu de servir de base à des politiques et stratégies pour les paysages comme dynamiques du monde actuel. Nous devons aussi veiller à ce que la Convention ne soit pas réservée aux seuls paysages ruraux. Il est vrai qu'une grande partie de notre territoire reste rural, mais nous ne devons pas oublier que les populations vivent majoritairement dans des zones urbaines et que des paysages urbains de qualité sont indispensables à notre qualité de vie. Parallèlement, comme je l'ai rappelé à de nombreuses reprises, nous devons préparer la création de nouveaux paysages de qualité qui deviendront de nouvelles valeurs des générations futures.

Sur la base de l'expérience actuelle du Prix, de ce qui a été entendu au cours de ces deux jours, pendant les Ateliers comme pendant les pauses, j'aimerais vous présenter trois propositions pour l'avenir :

- la première est que la Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage fasse un premier bilan du Prix à l'issue de la prochaine Session du Prix du paysage qui sera – déjà – la cinquième, afin d'évaluer le suivi donné aux projets présentés et aux leçons tirées au niveau européen et national. N'oublions pas que le Prix récompense des projets considérés comme « faisant la preuve d'une efficacité durable et pouvant ainsi servir d'exemple » pour « la protection, la gestion et/ou l'aménagement durables des paysages » ;

- ma deuxième proposition concerne l'organisation d'une exposition de tous les projets présentés lors des précédentes sessions au Palais de l'Europe. L'idée est de sensibiliser les délégations nationales au Prix, mais pas seulement, le but est surtout de montrer à toutes les institutions du Conseil de l'Europe – les Ambassadeurs (représentant le Comité des Ministres), l'Assemblée parlementaire et les membres du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux – les résultats et la valeur ajoutée de la Convention européenne du paysage. Cette idée, ainsi que le moment et le lieu d'une éventuelle exposition pourraient être discutés lors de la prochaine Conférence des Parties ;

- quant à la troisième proposition, elle concerne l'organisation éventuelle d'une réunion du Forum des sélections nationales du Prix du paysage et des projets candidats avant la réunion du jury, le prix étant donné lors d'une Réunion des Ateliers portant sur des thématiques autres que celle du Prix du paysage, comme à l'occasion de la 1^{re} Session du Prix du paysage. J'ai conscience qu'elle comporte des risques (une présentation publique d'un bon niveau pourrait influencer la décision du jury), mais le fait de pouvoir poser des questions et d'avoir davantage d'explications pourrait être intéressant pour la procédure. Cela a aussi des implications logistiques et financières qui doivent être examinées.

En tant que Présidente du Jury de cette 4^e Session du Prix du paysage, je voudrais également saluer la qualité du travail et de l'aide fournis par les Membres du Jury et le Secrétariat, sans qui je n'aurais pas pu accomplir ma mission.

Pour conclure, je souhaite remercier personnellement tous ceux qui ont participé aux projets que nous avons pu voir. Tous témoignent de grandes qualités et reflètent admirablement la diversité des interventions du paysage et des solutions que le cadre de la Convention favorise et permet. Comme le mentionne la décision du Comité des Ministres, ils doivent aussi être reconnus, félicités et rendus bien connus du grand public pour leur valeur exemplaire et comme sources d'inspiration.

*

ANNEXE

Sélections nationales du Prix du paysage du Conseil de l'Europe

4^e Session 2014-2015

<http://www.coe.int/fr/web/landscape/publications>
L'Alliance Prix du paysage du Conseil de l'Europe,
Série Territoire et Paysage, 2016, N° 103.

La coopération transfrontalière des collectivités locales au profit du patrimoine paysager de la « fabuleuse » Hetés, villages de Bödeháza, Gáborjánháza, Szijártóháza, Zalasombatfa (Hongrie), villages de Genterovci, Kamovci, Radmožanci, Žitkovci, Mostje, Banuta (Slovénie), Association sur la méthodologie des voies vertes et Association de la Route du rideau de fer. Projet présenté par la Hongrie.

Le sorbier domestique, l'arbre de la région de Slovácko, Commune de Tvarožná Lhota et ONG Echanges internationaux (INEX) – Service volontaire des Carpates blanches, République tchèque.

Liptovská Teplička : la protection de types de paysages historiques exceptionnels, village de Liptovská Teplička, République slovaque.

Le paysage d'oliviers millénaires du territoire de Sénia, Communauté de communes de la Taula del Sénia, Espagne.

La mise en valeur du site naturel et paysage de l'Hof ter Musschen, Commission de l'environnement de Bruxelles et environs asbl, Belgique.

L'Ecomusée de l'ermitage de Blaca, Centre culturel de Brač, Croatie.

L'aménagement du centre historique d'Agios Athanasios, municipalité d'Agios Athanasios, Chypre.

« Le taureau par les cornes » : pâturages naturels et gestion des paysages, Centre pour le développement économique, les transports et l'environnement de Finlande centrale, Finlande.

Le Parc agricole de Paduli, Laboratoire urbain ouvert, Italie.

La ville de Kuldīga dans la vallée de la Venta : préserver un paysage exceptionnel pour les générations futures, municipalité de Kuldīga, Lettonie.

La Nouvelle ligne de flottaison néerlandaise, Conseil de la Nouvelle ligne de flottaison néerlandaise, Pays-Bas.

La gestion des ressources naturelles et de la biodiversité du bassin de Camili, Association de protection et de développement de l'environnement de Camili, Turquie.

*